

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte administratif 2021 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2022 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

### Section de fonctionnement

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 074 895,92 €.

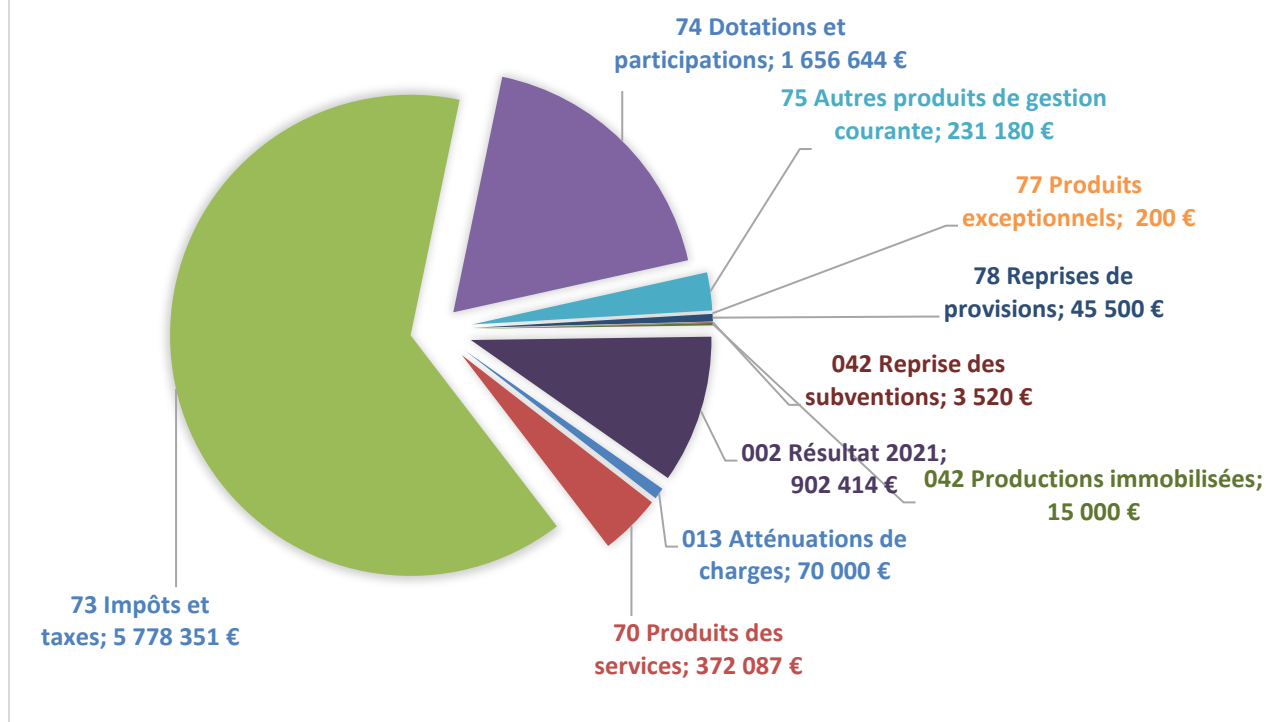
- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022
013 – Atténuations de charges	60 000,00	70 000,00
70 – Produits des services	270 490,42	372 087,42
73 – Impôts et taxes	5 569 006,00	5 778 351,00
74 – Dotations et participations	1 707 291,35	1 656 643,92
75 – Autres produits de gestion courante	206 679,48	231 179,52
77 – Produits exceptionnels	5 504,00	200,00
78 – Reprises sur provisions	45 500,00	45 500,00
042 – Productions immobilisées	25 000,00	15 000,00
042 – Etalement de charges + reprise de subventions	371,00	3 520,00
002 – Résultat antérieur	966 155,77	902 414,06
<b>TOTAL</b>	<b>8 855 998,02</b>	<b>9 074 895,92</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le Pôle d'Enseignements Artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l'agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, l'attribution de compensation versée par Bourges Plus, le FNGIR, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, l'attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ces recettes « incertaines » correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres.

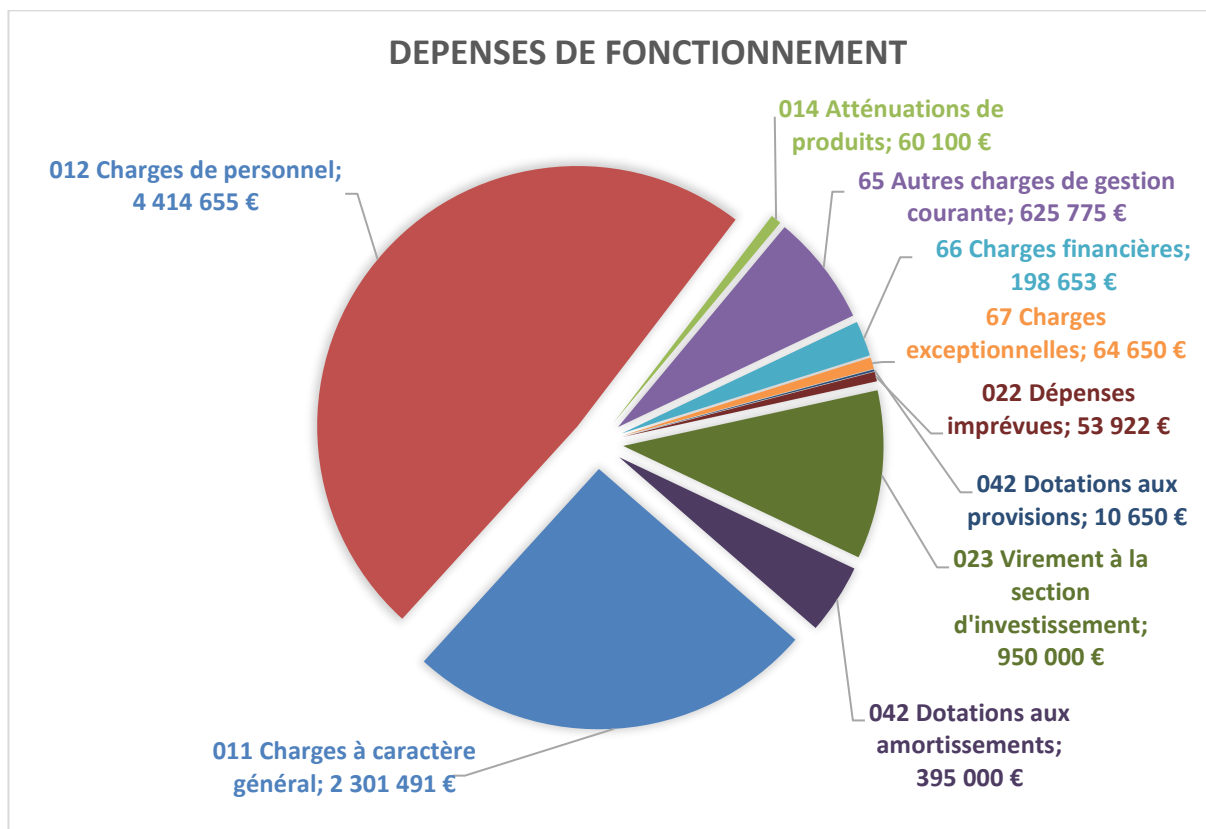
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 15 000 € et correspond aux frais de personnel et à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022
011 – Charges à caractère général	1 973 426,00	2 301 491,00
012 – Charges de personnel	4 200 000,00	4 414 655,00
014 – Atténuations de produits	59 100,00	60 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	623 005,00	625 775,00
66 – Charges financières	193 496,02	198 652,53
67 – Charges exceptionnelles	209 619,50	64 650,00
042 – Etalement de charges	10 650,00	10 650,00
022 – Dépenses imprévues	66 701,50	53 922,39
023 – Virement à l'investissement	1 130 000,00	950 000,00
042 – Dotations aux amortissements	390 000,00	395 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 855 998,02</b>	<b>9 074 895,92</b>



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont en hausse principalement dû aux coûts de l'énergie.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 48 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère (*SDE18, syndicat du canal de Berry*), les subventions aux associations et au CCAS, les créances admises en non-valeur et créances éteintes et les hébergements de logiciels en nuage.

Chapitre 66 Intérêts de la dette.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : elles comprennent le financement des bourses à projet, l'aide au permis de conduire et l'indemnisation éventuelle des commerçants impactés par les travaux de revitalisation du centre-ville.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 950 000 € en 2022.

## Section d'investissement

---

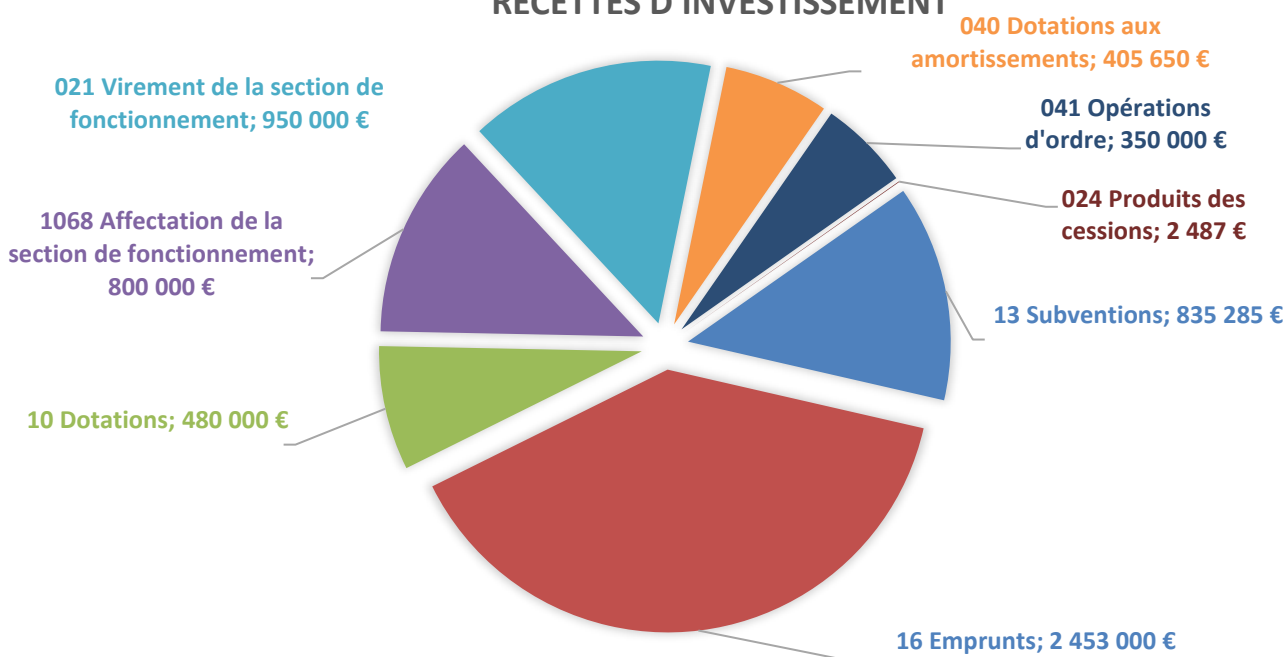
La section d'investissement s'équilibre à 6 276 422,34 €.

- Recettes :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022
13 Subventions	1 382 363,60	835 285,34
16 Emprunts	3 812 485,00	2 453 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	327 046,31	480 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	850 000,00	800 000,00
024 Produits des cessions	40 000,00	2 487,00
021 Virement prévisionnel	1 130 000,00	950 000,00
040 Dotations aux amortissements + étalement de charges	400 650,00	405 650,00
041 Opérations patrimoniales	850 000,00	350 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 792 544,91</b>	<b>6 276 422,34</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

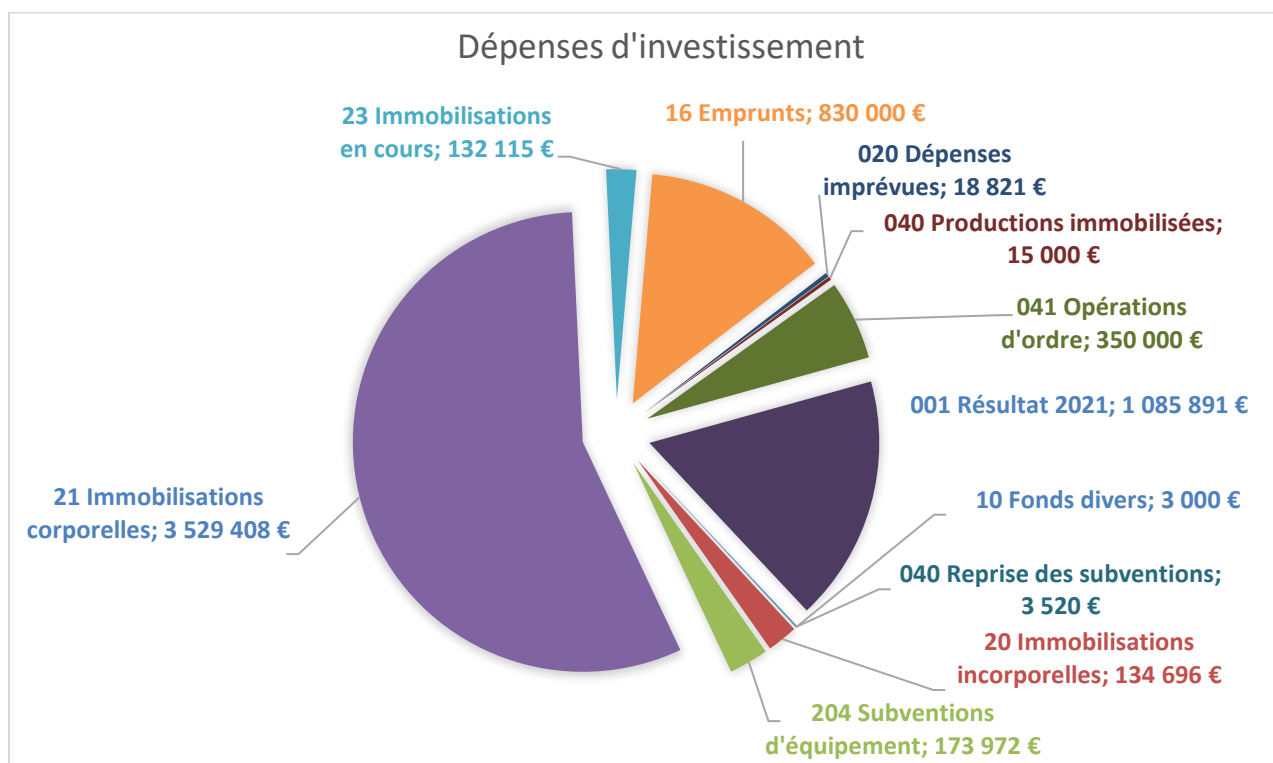


L'équilibre du budget est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 453 000 € (*nouvel emprunt de 1 153 000 € et report de 1 300 000 €*). Des demandes de subventions ont été déposées pour la réfection de la rue Gilbert Demay et diverses voiries communales, la restauration du centre technique et la couverture de la salle de tennis de table, la reconstruction du barrage de la Laiterie, les équipements pour la Police Municipale et l'installation d'alarmes anti-intrusion dans les écoles. En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 460 000 € et les recettes d'amortissements sont de 395 000 €.

- Dépenses :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022
10 Dotations, fonds divers		3 000,00
20 Immobilisations incorporelles	175 158,00	134 696,20
204 Subventions d'équipement	302 238,53	173 972,13
21 Immobilisations corporelles	3 052 255,36	3 529 407,65
23 Immobilisations en cours	2 015 304,63	132 114,56
16 Emprunts	730 000,00	830 000,00
020 Dépenses imprévues	11 022,61	18 821,28
040 Productions immobilisées	25 371,00	18 520,00
041 Opérations patrimoniales	850 000,00	350 000,00
001 Résultat antérieur	1 631 194,78	1 085 890,52
<b>TOTAL</b>	<b>8 792 544,91</b>	<b>6 276 422,34</b>



Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Maitrise d'œuvre pour la réfection rue Gilbert Demay (25 000 €)
- Travaux de voiries : rues 11 novembre, des communaux, de Verdun, Chailloux brûlé, Montcorneau (150 000 €)
- Réfection des passerelles au Jardin du Duc (47 000 €)
- Réfection du barrage de la Laiterie (460 000 €)
- Acquisition de véhicules aux services techniques (95 000 €)
- Changement de portes et fenêtres à l'école du château (73 000 €)
- Aménagement des locaux Police Municipale (50 000 €)
- Changement des dalles au plafond et éclairage led au Gymnase Herzog (48 000 €)
- Eclairage LED au Centre Socio culturel André Malraux (64 800 €)
- Travaux éclairage public (76 000 €)
- Réfection du bâtiment des services techniques (612 497 €)
- Agrandissement du cimetière (160 000 €)